

Bulletin d'histoire politique

En réaction au texte de Louis Gill Réflexions sur l'antisémitisme moderne

Norman King



Volume 13, numéro 1, automne 2004

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1055025ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1055025ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

King, N. (2004). En réaction au texte de Louis Gill : réflexions sur l'antisémitisme moderne. *Bulletin d'histoire politique*, 13(1), 249–252.
<https://doi.org/10.7202/1055025ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2004

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

En réaction au texte de Louis Gill Réflexions sur l'antisémitisme moderne

NORMAN KING¹

L'antisémitisme est un phénomène complexe. Sa définition classique : « doctrine ou attitude d'hostilité systématique à l'égard des Juifs » (*Petit Larousse*, 2004) n'est pas adéquate pour permettre une compréhension de l'antisémitisme moderne. En effet, pour certains, l'antisémitisme d'aujourd'hui constitue un intolérable chantage (voir réflexion de Louis Gill à ce sujet), et pour d'autres il s'agit d'une nouvelle judéophobie « inséparable d'un discours idéologique légitimatoire et mobilisateur dont la diffusion est planétaire » et qui intègre des éléments de diverses traditions anti-juives et des nouveaux motifs d'accusation centrés sur Israël et le sionisme (Pierre-André Taguieff, *La Nouvelle Judéophobie*, Librairie Arthème Fayard, Paris, janvier 2002). Je désire ajouter mes propres réflexions afin de contribuer au débat sur cette question délicate qui fait couler tant d'encre.

NON À L'INTIMIDATION DES CRITIQUES DES AGISSEMENTS DE L'ÉTAT ISRAËL

Je crois qu'il est non seulement légitime mais nécessaire de critiquer les multiples atteintes aux droits humains qui résultent des politiques du gouvernement israélien et des actions de son armée dans les Territoires occupés. Il est donc inacceptable de tenter de réduire au silence ceux qui mettent de l'avant de telles critiques en les accusant d'antisémitisme. Toutefois, des nuances s'imposent.

D'une part, je ne crois pas que ce soit tous les « défenseurs inconditionnels » d'Israël qui tentent de réduire ceux qui font de telles critiques au silence. Par exemple, Nathan Sharansky, ministre israélien de la Diaspora reconnaît qu'il est valable de remettre en question avec vigueur la politique du gouvernement Sharon (*Le Devoir*, 15 mars 2004).

De plus, je ne crois pas que ce soit chaque groupe ou chaque personne qui critique les agissements d'Israël qui se fait accuser d'antisémitisme. Par exemple, Amnistie internationale a affirmé à plusieurs reprises que certaines des violations imputables aux soldats israéliens constituent des crimes de guerre. Pourtant, on n'a jamais tenté de réduire cette organisation au silence

en la taxant d'antisémitisme, et ce malgré ses multiples prises de position critiques et sans équivoque.

NON AUSSI À L'ANTISÉMITISME,
AUX EXCÈS DE LANGAGE ET AU DOUBLE STANDARD

En plus d'appuyer le peuple palestinien dans leur lutte visant la création d'un État digne de ce nom, ceux qui s'intéressent au respect des droits humains devraient aussi être préoccupés par l'augmentation des actes antisémites observés en Europe et au Canada depuis quelques années. Ces actes ainsi que tout autre acte raciste doivent être dénoncés et combattus avec vigueur.

Il existe aussi des excès de langage et un double standard qui se dégagent de certaines analyses sur les politiques et actions d'Israël et de son armée.

J'ai participé à différentes manifestations et activités visant à appuyer la lutte du peuple palestinien, et j'ai lu plusieurs textes sur cette même question. Dans l'ensemble de ces activités j'ai parfois vu, lu ou entendu des propos que je juge excessifs et injustes et qui ne contribuent en rien à un débat serein et respectueux qui pourrait faire avancer cette cause importante. L'exemple le plus flagrant est la comparaison d'Israël avec le régime nazi. Une telle comparaison ne résiste d'aucune façon à une analyse sérieuse, et elle est perçue comme une tentative de diaboliser ou de « délégitimer » l'État d'Israël.

L'autre problème est le double standard. D'une part, certains groupes qui critiquent Israël font abstraction des attentats suicides perpétrés par les groupes armés palestiniens. Par exemple la plate-forme de la *Coalition pour la Justice et la Paix en Palestine* distribuée lors de la manifestation du 27 avril 2002 n'en fait pas mention, et son rapport final de mission en Palestine conclut que « l'occupation illégale de la Cisjordanie et de Gaza est à l'origine de toutes les violations des droits de la personne constatées... ». Pourtant, selon Amnistie internationale les attaques délibérées contre des civils perpétrées par des groupes armés palestiniens constituent des crimes contre l'humanité (Rapports annuels 2003 et 2004). Bien qu'il existe une disproportion énorme entre les deux parties au conflit israélo-palestinien, il faut dénoncer l'ensemble des atteintes aux droits humains, et non seulement celles perpétrées par la puissance occupante.

L'autre aspect du double standard est le silence relatif face aux États qui sont coupables d'atteintes aux droits humains aussi graves, sinon pires, que celles dont sont victimes les Palestiniens. Mentionnons à titre d'exemple la Russie face au peuple tchéchène, la Chine face au Tibétains et le Soudan

face au peuple du Darfour. Selon les Nations unies ce dernier conflit est responsable de 10 000 morts et un million de déplacés depuis février 2003 (*Le Devoir*, 27 mai 2004). Malheureusement, il existe plusieurs autres exemples; on peut donc comprendre que la communauté juive se demande pourquoi il y a tant de prises de position publiques passionnées et tant d'actions, de coalitions et de regroupements pour dénoncer (avec raison) les actions injustes d'Israël et si peu (ou pas) de mobilisation contre ces autres injustices.

Enfin, certaines actions de protestation contre les politiques israéliennes visent des individus plutôt que l'État, ce qui est inacceptable. Par exemple, il y a deux ans, des universitaires en Europe ont lancé une campagne de boycott contre leurs collègues israéliens. Une telle campagne est troublante non seulement car elle ne vise qu'un seul pays parmi tant d'autres qui sont coupables d'atteintes aux droits humains, mais de plus elle vise des individus qui ne sont nullement responsables des actions de leur gouvernement et dont plusieurs sont très critiques face à ce même gouvernement.

ISRAËL: UN FOYER NATIONAL POUR LES JUIFS

Je suis d'accord avec ceux qui affirment que le peuple juif n'est pas le seul au monde à avoir souffert. Selon moi, de tels propos n'ont pas de caractère antisémite². Une discussion sur les caractéristiques de la Shoah qui la distingue d'autres souffrances collectives peut faire l'objet d'un autre texte, mais le fait que cette atrocité ait été le point culminant et extrême d'un siècle d'antisémitisme européen aide à comprendre le contexte entourant l'adoption du plan de partition voté par les Nations unies en novembre 1947 et qui visait la création des États d'Israël et de Palestine.

Un débat sur la pertinence de cette résolution, sur son impact sur le peuple palestinien et sur les conséquences des erreurs stratégiques majeures commises par les pays arabes à l'époque, dépasse le cadre du présent texte, mais je crois qu'Israël doit continuer d'exister comme foyer national pour le peuple juif selon les frontières tracées par l'armistice de 1949, conclu à la fin de la guerre déclarée contre elle par plusieurs pays arabes en 1948.

Je suis d'accord avec Judith Butler qu'il est faux de prétendre qu'Israël agisse au nom de tous les Juifs. Je ne crois pas non plus que chaque personne juive ait quelque obligation que ce soit face à ce pays. Enfin, il est vrai aussi qu'il existe des courants importants d'opposition aux politiques d'Israël dans la population juive en Israël et ailleurs, ce que je considère très sain.

Je trouve fort légitime également l'importance accordée à la survie de l'État d'Israël par la majorité des Juifs, car je crois que ce peuple a le droit de continuer de bénéficier d'un pays où il peut conserver sa langue, sa culture

et sa religion, tout comme les autres peuples du monde. D'enlever au peuple juif ce droit tout en le réclamant pour les autres est discriminatoire.

La revendication pour un État binational israélo-palestinien paraît très belle en théorie, mais est à mon avis totalement irréaliste. Plus important encore, elle reviendrait à nier au peuple juif leur droit à un foyer national, car il y serait minoritaire. En effet, même Yassar Arafat a reconnu les préoccupations démographiques des Israéliens dans une lettre ouverte au *New York Times* en date du 3 février 2002. Israël doit donc trouver des solutions pour préserver le caractère juif du pays tout en respectant les droits des minorités qui y vivent.

L'entrave principale à la paix au Proche-Orient est l'existence d'éléments extrémistes des deux côtés qui refusent l'idée d'une paix négociée avec l'adversaire. Par contre, des solutions existent, tel que démontré par le dépôt d'un plan de paix à Genève l'automne dernier. Nous devons donc interpellier le gouvernement canadien afin qu'il joue un rôle plus actif en collaboration avec la communauté internationale pour faciliter l'adoption d'un tel plan. Dans notre entourage plus immédiat, nous devrions promouvoir un meilleur dialogue entre les partisans des deux parties au conflit israélo-palestinien. Si nous réussissons à instaurer un plus grand respect mutuel ici au Québec entre les gens qui n'ont pas l'habitude d'être au même diapason, nous pourrions peut-être exporter notre modèle ailleurs.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Ce texte a été rédigé le 6 juin 2004. Son auteur, Norman King réagit ici au texte de Louis Gill. Norman King travaille dans le domaine de la santé publique et il a milité pendant longtemps dans le milieu syndical. Depuis quelques années maintenant, il s'intéresse davantage à la politique internationale, notamment au Proche et au Moyen Orient. Il milite au sein d'Amnistie internationale, section canadienne francophone depuis deux ans à titre de coordonnateur du dossier Israël/Territoires occupés/Autorité palestinienne.

2. Par contre, lorsque Yves Michaud a qualifié B'nai Brith de « phalange extrémiste du sionisme mondial » il fait référence à de vieux stéréotypes haineux, ce qui revêt une caractère antisémite, et monsieur Michaud ne s'est jamais excusé pour ces propos excessifs.